



CC du Pays des Ecrins (Siren : 240500462)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	L'Argentière-la-Bessée
Arrondissement	Briançon
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2000
Date d'effet	14/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Cyrille DRUJON D'ASTROS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	aison du Canton
Numéro et libellé dans la voie	404 avenue Charles de Gaulle
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
Téléphone	04 92 23 20 51
Fax	04 92 23 11 17
Courriel	info@cc-paysdesecrins.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 900
-----------------------------	-------

Densité moyenne 13,22

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Champcella (210500310)	187
05	Freissinières (210500583)	214
05	L'Argentière-la-Bessée (210500062)	2 373
05	La Roche-de-Rame (210501227)	855
05	Les Vigneaux (210501805)	550
05	Puy-Saint-Vincent (210501102)	289
05	Saint-Martin-de-Queyrières (210501516)	1 161
05	Vallouise-Pelvoux (200064657)	1 271

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <i>Assainissement : gestion des réseaux, stations d'épuration, création des réseaux et système d'épuration, gestion assainissement autonome, réseaux des eaux pluviales, ces derniers limités aux collecteurs de transfert.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Autres actions environnementales <i>Expertise des plans de prévention des risques. Définition, mise en place, aménagement et entretien d'un réseau de sentiers intercommunaux.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire : Aménagement, entretien et fonctionnement d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : crèches, haltes-garderies, haltes-garderies saisonnières, relais d'assistance maternelle et centres de loisirs à l'échelle communautaire (préparation, signature et mise en oeuvre des "Contrats Enfance et Temps Libre" ou tout dispositif qui s'y substitue). Centre social intercommunal : les missions du centre social au sens de la CAF sont reconnues d'intérêt communautaire : équipement à vocation sociale, familiale et plurigénérationnelle, lieu d'animation de la vie sociale. Dans le champ de ses compétences d'action sociale communautaire, la communauté de communes peut intervenir en partenariat avec les associations locales à caractère social. Une subvention peut être versée en vue de la réalisation d'un projet ou d'une activité rentrant dans le domaine d'action de la communauté et dont les conditions sont encadrées par une convention d'objectifs.</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou de sports, d'intérêt communautaire, du commerce et de services et aux activités commerciales communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones actuellement déterminées par les documents d'urbanisme tels qu'annexés à l'arrêté. Création d'ateliers relais (y compris agricoles). Promotion, accompagnement et développement

économique du territoire : accompagnement des acteurs économiques locaux tels que les associations de commerçants et chefs d'entreprises, aides à la création ou l'extension d'activités économiques dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, technologies de l'information et de la communication (internet, extranet), développement de centres de formation sur le territoire cantonal. Programmes FISAC.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Animation et gestion des activités péri et extrascolaires à l'exclusion des garderies post et périscolaires et du service des cantines : préparation, signature et mise en oeuvre des "contrats éducatifs locaux" ou tout autre dispositif similaire. Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ds 12/17 ans. Mise en oeuvre des contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des 3/11 ans sur les périodes parascolaires et les temps d'animation du mercredi après-midi, y compris la fourniture de repas.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Ecole intercommunale de musique. Organisation d'évènements culturels d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par le rayonnement de l'évènement couvrant le territoire du canton ou son déroulement sur au moins deux communes. Tout évènement respectant l'un des critères précédemment cités est considéré d'intérêt communautaire.

- Activités sportives

Activités de pleine nature : fonctionnement et investissement (ski de fond, raquettes, randonnées pédestres hivernales, sports d'eau vive. Organisation d'évènements sportifs d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par le rayonnement de l'évènement couvrant le territoire du canton ou son déroulement sur au moins deux communes. Tout évènement respectant l'un des critères précédemment cités est considéré d'intérêt communautaire notamment Ice Climbing Ecrins (les cascades de glace) Trophée Pédestre des Ecrins, Montée hivernale du Fournel, Ski Ecrins Alpinisme, Tout à Blocs, Trial des Ecrins, 1000 Mètres Vertical, évènements liés aux sports d'eau vive (Championnat de France et Championnat du Monde...).

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

SCOT : assistance aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, toute étude ou mise en place d'outils contribuant au développement du canton, à l'émergence de nouvelles activités et à la gestion de l'espace communautaire. Etude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme (signalisation, promotion).

- Schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités et aménagements entrant dans le champ des compétences de la communauté.

- Transport scolaire

Organisation des transports publics scolaires non gérés par le département : exploitation et investissement.

- Organisation des transports non urbains

Organisation des transports publics : incluant les transports scolaires non gérés par le département (exploitation et investissement).

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Tourisme d'intérêt intercommunautaire : accueil et information des prospects en dehors du territoire, promotion du canton, Offices de Tourisme et points d'information touristique, coordination des acteurs locaux du tourisme à l'échelle du canton, animation touristique à l'échelle du canton, publication touristique, production touristique, observation du tourisme à l'échelle du canton. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes percevra la taxe de séjour aux lieux et place des communes et continuera à reverser aux communes la dotation touristique selon les dispositions d'une délibération prise annuellement.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Etudes, réalisation et gestion d'hébergements pour les travailleurs saisonniers, y compris par convention avec les associations agréées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en oeuvre des outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes (OPAH, ORIL...).

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Adhésion au SMIAG (gestion de l'abattoir).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Adhésion à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI (Pays, Pays d'Art et d'Histoire...).

- Gestion d'un centre de secours

Construction et aménagement de casernes pour les services incendie et secours hors fonctionnement général.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
05	SM intercantonal l'abattoir Guil Durance (SMIAGD) (250500998)	SM fermé	53 096
05	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (200052801)	SM fermé	36 297
05	SM pour le traitement des ordures ménagères des cantons de Guillestre et de l'Argentière (SMITOMGA) (250500790)	SM fermé	15 087

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)